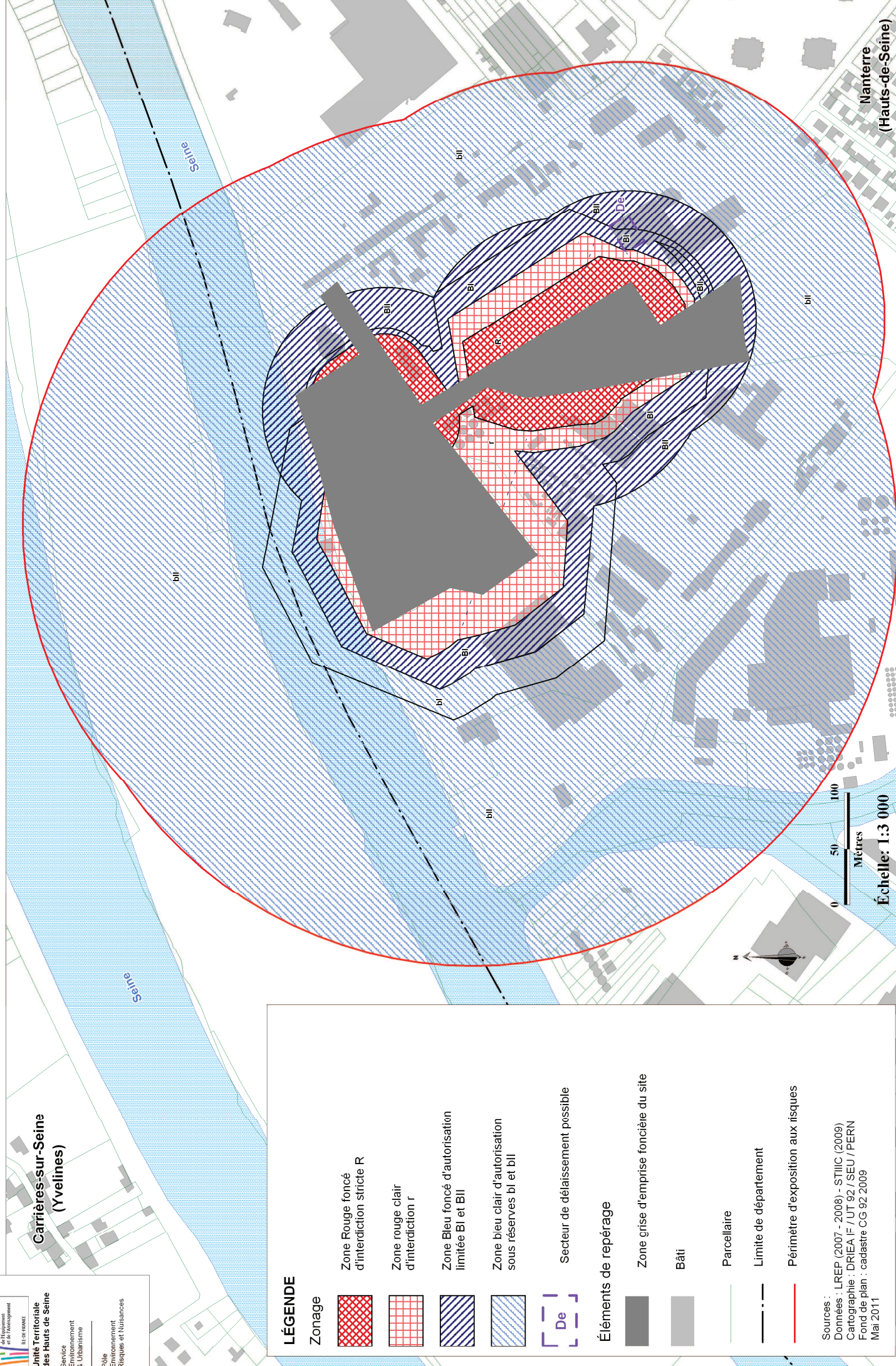


PPRT CCMP - Plan de zonage réglementaire

Unité Territoriale des Hauts de Seine
 Service Environnement & Urbanisme
 Pôle Environnement Risques et Nuisances

Carrières-sur-Seine (Yvelines)

Nanterre (Hauts-de-Seine)



LÉGENDE

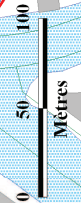
Zonage

- Zone Rouge foncé d'interdiction stricte R
- Zone rouge clair d'interdiction r
- Zone Bleu foncé d'autorisation limitée Bf et Bll
- Zone bleu clair d'autorisation sous réserves bl et bli
- Secteur de délaissement possible

Éléments de repérage

- Zone grise d'emprise foncière du site
- Bâti
- Parcellaire
- Limite de département
- Périmètre d'exposition aux risques

Sources : LREP (2007 - 2008) - STIIIC (2009)
 Données : DRIEA IF / UT 92 / SEU / PERN
 Fond de plan : cadastre CG 92 2009
 Mai 2011



Échelle: 1:3 000

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES YVELINES

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

D.I.L.E.-DE-FRANCE

Unité territoriale des Hauts-de-Seine

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE

D.I.L.E.-DE-FRANCE

Unité territoriale des Hauts-de-Seine

Communes de NANTERRE (92) et CARRIERES-SUR-SEINE (78)

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Dépôt pétrolier de la société
Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP)

Approuvé par Arrêté Inter-Préfectoral n° 2011-80 du 30 mai 2011

x Note de présentation

x **Plan de zonage réglementaire**

x Règlement


x Recommandations

Vu pour être annexé à l'arrêté inter-préfectoral n° 2011-80 du 30 mai 2011 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques du dépôt pétrolier classé « AS » exploité par la société CCMP et situé à Nanterre


Re/ Le Préfet des Hauts-de-Seine
Et le Préfet de la Préfecture
des Hauts-de-Seine

Didier MONTCHAMP

Re/ Le Préfet des Yvelines


Le Secrétaire Général de Préfecture
des Yvelines
Claude GIRAULT